

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUEBLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les journées de Lugano. Ne prenons pas au tragique l'incident Germano-Polonais. — Le communiqué signé par les représentants français anglais et allemand permet de croire à un accord final.

Les journées de Lugano ne laissent pas que des impressions optimistes. Il y a eu des difficultés. Et l'on s'en effare !

Ah ! ça, est-ce qu'on croyait, par hasard, que tout irait toujours sans peine et sans souci ? Et pourquoi et au nom de quoi exigerait-on de la Société des Nations ce que nulle autre institution humaine n'a jamais pu donner ? Je veux dire l'accord parfait.

Partout où l'on rassemble des hommes, on s'expose à des oppositions d'intérêts. Ça n'est pas nouveau et ça n'est pas près de finir. Nul n'a jamais dit qu'il suffirait de réunir les Nations en Société pour les voir s'embrasser et pour faire disparaître, du même coup, leurs différends. Ce serait bête... On a dit simplement : il vaut mieux soumettre ces différends à la discussion de la Société des Nations que de les laisser s'envenimer et dégénérer ensuite en conflits violents.

Voilà tout ! Et d'ailleurs s'il n'y avait rien à discuter ce ne serait pas la peine de se réunir.

Donc, ne jetons pas les hauts cris parce qu'il y a eu un incident entre M. Zaleski et M. Stresemann. Cela n'a rien d'étonnant ni rien de tragique. La situation entre l'Allemagne et la Pologne est l'une des plus délicates et des plus difficiles que nous ait léguées le traité de Versailles. Et ce qu'il faut admirer c'est qu'elle n'ait pas provoqué de bataille.

Il y a dans la Haute-Silésie redevenue polonaise une minorité allemande. Il s'agit d'en régler le statut. Croit-on que ce soit chose facile et penset-on que la Société des Nations ne rend pas un service énorme à l'Europe en empêchant que cette question ne jette l'un sur l'autre les deux voisins ? En d'autres temps, cela n'aurait pas entraîné.

M. Zaleski, représentant de la Pologne, s'est plaint des procédés employés par cette minorité allemande. Elle accuse à tort, a-t-il dit, l'Etat polonais de méconnaître systématiquement ses obligations et il assure qu'elle s'efforce de créer un mouvement d'opinion contre le Gouvernement de Varsovie. Enfin, il affirme que ce dernier respecte les dispositions de la convention de Genève qui règle les droits des minorités.

Là-dessus, M. Stresemann s'est fâché. Il a dénoncé ce qu'il appelle l'esprit de haine des Polonais contre les Allemands forcés de vivre en Haute-Silésie et il a protesté auprès de la Société des Nations dont il réclame la protection.

C'est M. Briand qui a répondu. Il l'a fait avec son merveilleux esprit de conciliation affirmant que nul ne songe à sacrifier la protection des minorités assurée par des conventions internationales. Il a donné des apaisements à M. Stresemann sans fâcher M. Zaleski.

Supposons qu'au lieu de discuter dans un Conseil International, l'Allemagne et la Pologne se fussent trouvées seules et face à face... Et vous pouvez imaginer que cela n'aurait peut-être pas fini aussi benoîtement.

D'autre part, la session de la Société des Nations s'est achevée par une déclaration des trois ministres : français, anglais et allemand dont voici le texte :

« La session du Conseil nous a permis de reprendre des contacts longtemps interrompus et de procéder à des échanges de vues qui ont été de plus utiles. Ces conversations nous ont amenés à penser plus fortement que jamais qu'une politique poursuivant la conciliation et le rapprochement de nos pays est la plus propre à assurer la paix.

« A cette politique, nous restons fidèlement attachés. Dans cet esprit, nous continuerons les négociations entamées en vertu de l'accord réalisé à Genève, le 16 septembre dernier, entre les six puissances intéressées. Nous sommes décidés à faire tout ce qui sera en notre pouvoir, pour arriver aussi vite que possible à un règlement

Informations

L'indemnité parlementaire au Sénat
La commission sénatoriale des finances a voté l'art. 60 A (relèvement de l'indemnité parlementaire), après une longue discussion, par 18 voix contre 5 et 4 abstentions.

Le budget au Sénat
Le Sénat compte aborder la discussion du budget dès cette semaine et, dans ce but, sa commission des finances a tenu séance dimanche avec l'intention de se réunir également le soir pour en terminer.

Les rapports seraient déposés mardi et les jours suivants et les sénateurs auraient le temps de les lire pour samedi par exemple. Au reste, la commission a apporté aux chapitres des dépenses peu de modifications importantes.

Election sénatoriale
Résultat du scrutin de réélection sénatoriale du Finistère, en remplacement de M. Le Hars, gauche démocratique radicale et radicale socialiste, délégué.

Ont obtenu, au deuxième tour : MM. Le Bail, ancien député, radical-socialiste, 682 voix, élu ; D' Chauvel, Union nationale, 646 ; Marty, communiste, 15.

A une voix de majorité
On sait que la proposition d'augmentation de l'indemnité parlementaire ne fut votée par la Chambre qu'à 8 voix de majorité.

Mais, dès vendredi, le Journal Officiel fit connaître le nom de quatre députés portés comme n'ayant pas pris part au vote et qui déclarèrent avoir voulu voter contre : MM. Jean Goy, Gaston Gérard, Jacoulet et Couetil.

Quant à M. Merle, qui était porté comme ayant voté pour, il déclarait s'être abstenu.

L'Officiel de samedi contenait encore une rectification : celle de M. Froel, porté comme ayant voté pour et déclarant avoir voulu voter contre.

Le scrutin ainsi modifié, l'augmentation n'aurait donc plus qu'une voix de majorité : 260 contre 259. Mais on sait qu'il ne coûte rien de rectifier car seuls comptent les chiffres proclamés en séance.

Les réceptions du Jour de l'An
Sur la demande du président de la République, le protocole a décidé de supprimer les réceptions du 1^{er} janvier à l'Élysée.

On sait que ce jour-là, tous les corps constitués, tous les magistrats, tous les hauts fonctionnaires se rendaient au Palais de l'Élysée pour saluer le chef de l'Etat.

A dater de cette année, le président de la République ne recevra plus les vœux à domicile que des membres du gouvernement, du bureau des Chambres et du corps diplomatique.

Les pensions des veuves de guerre
Le bureau de la Fédération nationale des veuves de guerre remariées, après s'être entretenu avec les parlementaires qui font partie du Groupe de défense des intérêts des veuves de guerre remariées, s'est rendu au ministère des pensions, où il a été reçu par M. Thomas, directeur du cabinet, à qui il a exposé ses revendications.

Celui-ci, après avoir assuré la Fédération de la sympathie du ministre des pensions, a donné les plus formelles assurances que la question du rajustement des pensions des veuves de guerre remariées serait étudiée tout particulièrement pour le budget prochain.

M. Klotz à la prison de Fresne
Conformément à la décision prise, M. Benoist, directeur de la police judiciaire, accompagné du brigadier Desloges, s'est rendu samedi après-midi au château de Suresnes et, avec les ménagements nécessaires, vu l'état de santé de M. Klotz, il a notifié à celui-ci qu'il allait être transféré à la prison de Fresnes.

M. Klotz, accompagné des policiers est alors monté dans une auto qui a aussitôt gagné la prison. A son arrivée, M. Klotz a été immédiatement dirigé vers l'infirmerie de la prison où les médecins commis par le juge d'instruction surveilleront son état de santé.

Italie et Turquie
On a distribué au Sénat italien le rapport du Président du Conseil au sujet du projet de loi pour l'approbation d'un traité de neutralité, de conciliation et de règlement judiciaire entre l'Italie et la Turquie.

M. Mussolini, dans son rapport, dit que le rapprochement des liens amicaux entre les deux pays est la plus sérieuse garantie de paix et d'équilibre dans certaines situations internationales qui intéressent au même degré les deux pays, par exemple dans la Méditerranée orientale.

Le Hedjaz contre l'Irak

On mande du Caire que les chefs d'Etats réunis à Riad, sous la direction d'Ibn Saoud, roi du Hedjaz, ont déclaré la guerre au royaume de l'Irak et au gouvernement du Yémen, un grand nombre de ressortissants du royaume du Hedjaz ayant été massacrés depuis quelque temps sur les territoires des deux Etats. Le gouvernement du Yémen a déjà appelé plusieurs classes sous les drapeaux et l'émir Abdullah est parti en tournée d'inspection sur les frontières.

Bolivie et Paraguay
Le communiqué suivant du ministère de la guerre bolivien annonce un combat à la frontière paraguayenne :

« De nouveaux détachements paraguayens ayant menacé nos forts dans la région de Chaco, une rencontre sanglante s'est produite. Nos troupes, après avoir battu leurs adversaires ont occupé le fort de Boquero. L'armée a fait son devoir. »

EN PEU DE MOTS.
— Dans le petit village de Jicotopée (Mexique) des bandits ont enlevé 21 femmes. Une 22^e victime s'est échappée et a tué le chef de la bande et 2 hommes.

— L'état du roi d'Angleterre reste stationnaire, mais il n'inspire pas d'inquiétude.

— Mme Chopin, 29 ans, demeurant à la Talandière (St-Etienne), mère déjà de 4 enfants, vient de mettre au monde trois autres enfants.

— Mme Soufflot, propriétaire à Ponthiac (près de Villeneuve-sur-Lot), s'est noyée accidentellement dans un vivier. Son mari en apprenant ce malheur, est mort subitement.

— Le gouvernement de Serbie décide d'engager des pourparlers avec les porteurs français de titres serbes de guerre.

NOS ÉCHOS
Plastique magique.
Les Italiennes ne sont-elles plus assez jolies pour... encourager leurs époux à procréer de nouvelles légions de petits fascistes ?

Nous nous en voudrions de faire accueil à une thèse peu galante... et pourtant, voici ce qu'on raconte :
Le signor Mussolini, lui, le Duce lui-même, a trois nièces qui n'avaient, paraît-il, été dotées par la nature que de peu de charmes physiques. Ces honorables personnes n'en avaient pas moins trouvé des époux, mais ces unions étaient restées — comme les duels où l'un des adversaires redoute trop le corps à corps — sans résultats.

Mis au courant de cette situation, un certain Dr Luis Berne, qui s'est spécialisé dans la « plastique faciale », alla, il y a quelque dix mois, proposer au Duce de donner, par son art, aux traits de ses nièces le charme incitateur qui leur manquait.

La réussite fut si magique, dit-on, que Mussolini déclara ne plus reconnaître ses parentes.

Et ces dames viennent, à quelques semaines d'intervalle, de mettre au monde trois petits fascistes de la plus belle venue et aussi jolis que leurs mamans.

Mais cette histoire est sans intérêt pour les jeunes femmes françaises qui sont toutes, comme on dit dans la langue du droit : Jolies « par destination ».

La bonne riposte.
Notre confrère Henry Planiol s'était mis en route hier soir-là de faire monter à l'échelle un vendeur d'un grand magasin de la rue droite. Sans doute la tête d'antidote confère, il se fit monter des vestes d'intérieur, insiste sur son désir d'avoir quelque chose en pure laine et, à chaque vêtement qu'on lui propose, répliqua :

— C'est pure laine ?... pas de coton là-dedans ?... vous me garantissez que c'est pure laine ? etc...
Malheureusement, Planiol était tombé sur un humoriste digne de lui. Dès les premières minutes de la scène, le jeune vendeur avait compris. Aussi, à la troisième ou quatrième question :

— Vous me garantissez que c'est pure laine.
— Je ne veux point vous tromper, monsieur, fit le vendeur souriant ; les boutons sont en galalithe.
Planiol n'insista pas.

Rien de nouveau.
Pas même ça : les bombes aériennes ! Car on lit dans les Mémoires d'outre-tombe de Chateaubriand qu'à la suite de la bataille de la Moskowa, le comte de Rostopchine, gouverneur de Moscou, avait imaginé de se défaire de Napoléon par un procédé nouveau :

« Un ballon monstrueux, construit à grands frais, devait planer sur l'armée française, choisir l'empereur entre mille, s'abattre sur sa tête dans une pluie de fer et de feu. A l'essai, les ailes de l'aérostat se brisèrent ; force fut de renoncer à la bombe des nuées. »
Un tel aérostat fut-il vraiment cons-

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 50
RÉCLAMES 3^e page (— d' —)..... 2 fr. 50
» 2^e page (— d' —)..... 4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

FAÇONS DE VOIR ET MANIÈRES DE PENSER

Les Petits dessous d'une grosse affaire

Curieux milieu que celui des dirigeants de la Gazette du Franc.

Ce qui mit le feu aux poudres, c'est une démarche imprudente que fit à la Banque de France M. Pierre Audibert. Parce qu'on y avait bloqué les fonds de la Gazette, l'ancien chef de cabinet alla criser sa colère au sous-gouverneur...

Mais l'affaire cependant était « suivie » depuis longtemps. En juin un rapport si complet avait été adressé au ministère des Finances par un commissaire de Police, qu'on avait le dossier de la Gazette fut sorti d'un tiroir de la Justice et qu'au début de novembre, M. Chéron reçut un nouveau rapport...

La partie valait la peine d'être jouée. Elle le fut avec beaucoup de cran de la part des dirigeants de la Gazette. Il y eut plus de flottement du côté du gouvernement.

Et on assure que deux ministres au moins ne sont pas encore convaincus du bien-fondé de l'offensive des magistrats.

Il se dépensait à la Gazette un argent fou. Rien n'était ni assez beau, ni assez cher. Dans l'immeuble de la rue de Provence — acheté neuf millions — il fut fait pour un million de travaux. Sept cent mille francs sont encore dus à l'entrepreneur...

Et Mme Hanau venait d'offrir à MM. Bloch et Audibert deux autos magnifiques.

Certains traitements étaient royaux, d'autres princiers. Le personnel de la rédaction était un peu traité en parent pauvre :

— Il n'y a que celui-là qui ne me rapporte pas, disait Marthe Hanau à l'heure des confidences.

La grande patronne de la Gazette du Franc était sévère sur l'admission de ses employés des deux sexes. Elle exigeait la production de l'extrait du casier judiciaire, du numéro trois, celui qui est délivré aux particuliers.

Mais elle ne s'en contentait pas. Grâce à ses relations, elle obtenait copie, confidentielle du casier judiciaire numéro un qui est la matrice même de la situation judiciaire de chaque individu. Les condamnations anciennes y restent portées. Simple mention est faite que, suivant le cas, elles ne doivent être portées sur l'extrait n° 2 délivré aux administrations publiques, ou sur l'extrait n° 3 délivré aux particuliers.

Et pendant qu'elle se montrait si difficile pour allouer quelques centaines de francs par mois à des expéditionnaires et à des dactylos, elle cachait soigneusement son propre — c'est une façon de parler — casier judiciaire.

Mais, est-ce que tout l'argent qu'elle dépensait pour se procurer celui des autres, ne lui servait pas, en même temps à masquer le sien ?

Le Krach Hanau-Bloch va continuer pendant un certain temps à alimenter la rubrique quotidienne.

Il réserve des surprises et trouble les nuits des commensaux et amis des jours d'opulence du couple et il met au jour chaque matin des cas d'humanité bien curieux.

Entre propriétaires.

Leur sacrée commission d'hygiène ! il va me falloir dépenser encore dix mille francs pour cette maison !

— Tu peux dépenser dix mille francs pour une maison qui en rapporte cent.

— Dix mille francs ! dix mille francs ! si je n'en avais qu'une, de maison, ça pourrait aller, mais j'en ai sept !!!

Bizarre.
Une singulière façon de marquer les prix. Sur un récent catalogue de la Maison H., nous lisons : « Roland-Manuel, Deux élégies, pour soprano, avec accompagnement de flûte, 2 francs (Majoration temporaire : 350 0/0). »

Pourquoi ne pas écrire tout simplement : 7 francs ?

Le Lisieux.

Monsieur veut-il du gruyère ? question le garçon.

— Volontiers.

— Quel gruyère préfère Monsieur ?

Béruud, surpris, consulta la carte et eut la surprise de lire :

« Gruyère véritable 10 dinars
« Gruyère 6 —
« Gruyère yougoslave ... 3 —

Un tel aérostat fut-il vraiment cons-

Chronique du Lot

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Nouveau décret présidentiel relatif au forfait en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires.

Sur le rapport du Ministre des Finances, le Président de la République vient de prendre un Décret touchant l'application de la Loi sur le forfait en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires. Voici le texte de ce décret qui complète celui du 9 novembre 1924 :

CHAPITRE V

Article 14. — Si la dénonciation du forfait a pour objet la réduction du chiffre antérieurement fixé, le contribuable formule, en les motivant, ses nouvelles propositions, qui sont instruites dans les conditions prévues aux articles 5 à 11 ou à l'art. 24 du présent décret.

CHAPITRE IX

Dispositions spéciales en ce qui concerne les redevables relevant de l'administration des contributions indirectes pour le recouvrement de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Article 24. — A. Conclusion des forfaits. — Par dérogation aux dispositions des articles 4 et 5 qui précèdent, la conclusion des forfaits peut s'effectuer par discussion directe entre le redevable et le service local.

La demande d'admission au régime du forfait, établie conformément aux prescriptions de l'art. 4, est adressée au chef du service local. Si un accord intervient, cet accord est contracté dans un acte établi en double expédition, signé par le redevable ou par son mandataire, et par le chef de service local.

Toutefois, cet accord ne devient définitif qu'après approbation du Directeur départemental.

Cette approbation est donnée par le Directeur sur les deux exemplaires de l'acte, dont l'un est remis par le service local au redevable contre accusé de réception, et l'autre est conservé au dossier de l'intéressé.

Dans l'hypothèse où le Directeur estime que les évaluations du chiffre d'affaires qui lui sont proposées ne sont pas suffisantes, il en avise le service local et lui fait connaître les conditions auxquelles le forfait peut être accordé.

Les propositions du Directeur sont notifiées au redevable par le service local. Si le redevable accepte ces propositions, l'accord primitivement intervenu entre lui et le service local est modifié en conséquence et renvoyé au Directeur aux fins de signature.

Dans le cas où les tractations entre le service et le redevable ne peuvent aboutir à un accord définitif, la procédure se poursuit dans les conditions prévues par les articles 5 (dernier alinéa) et 6 à 11 qui précèdent.

B. Dénonciation et révision du forfait. — Par dérogation aux dispositions de l'article 15 qui précède, la dénonciation du forfait par l'Administration peut être directement notifiée au redevable par les soins du service local, qui se fait remettre par l'intéressé ou par son mandataire un accusé de réception.

Toutefois, lorsqu'elle n'est pas motivée par le fait que le redevable ne remplit plus les conditions requises pour bénéficier du régime du forfait, mais a pour objet un relèvement du chiffre d'affaires servant de base à l'imposition la dénonciation peut ne pas être notifiée si, avant le 15 décembre, la discussion entreprise dans les conditions prévues au paragraphe A ci-dessus entre le service local et le redevable, pour la conclusion d'un nouveau contrat, a abouti à un accord définitif.

C. Révision spéciale du forfait en ce qui concerne les redevables faisant le commerce des objets de luxe.

Par dérogation aux dispositions des articles 16 à 18 qui précèdent, la demande de révision spéciale formée par le Directeur, ainsi que les décisions prises par celui-ci, peuvent être notifiées directement au redevable par les soins du service local, qui se fait remettre par l'intéressé ou par son mandataire un accusé de réception.

Article 2. — Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Gendarmerie

Sont admis dans la gendarmerie (arme à cheval), comme élèves gendarmes les anciens militaires du Lot dont les noms suivent : Delbreil, Delrieu, Laborie, Singlande, Vigie, qui sont affectés à la 3^e légion de la garde républicaine mobile à Belfort.

Leplais est admis comme élève gendarme (arme à pied) et affecté au centre d'instruction d'Auch.

Recensement et classement des véhicules automobiles en 1929

Le recensement annuel des véhicules automobiles aura lieu dans chaque commune du 1^{er} au 16 janvier 1929.

Pendant ce délai, les propriétaires doivent, pour chacun de leurs véhicules ou remorques pour véhicules automobiles, remplir un imprimé de déclaration de possession qui est mis à leur disposition à la mairie de leur résidence.

Consulter les affiches relatives à ce recensement apposées aux portes des mairies.

Le Crime de Flaujac

Nous avons dit, samedi, qu'une hache, portant des taches suspectes, a été découverte dans une grange.

M. Caussanel, propriétaire, s'était rendu dans cette grange, qui appartient à M. Merle, maire de Flaujac. Au bas de l'escalier intérieur, il heurta du pied un objet. Il vit que c'était une hache.

Aussitôt, il la porta chez M. Merle et la gendarmerie fut prévenue.

Cette hache est recouverte de taches auxquelles sont collés des fétus de paille. Sur certaines parties, on remarqua une matière grasse, au milieu de laquelle, il semble, dit-on, qu'il y ait des cheveux.

L'enquête ne manquera pas d'établir à qui appartient cette hache et qui l'a apportée dans la grange de M. Merle.

Il est à peu près certain que le crime a un mobile : l'intérêt.

Il y a, dans tous les cas, un fait précis. Comme nous l'avons dit, la victime avait vendu des noix à M. Fréjaud, bailleur de cru à Thégra qui lui remit un billet de 1.000 fr. d'arrhes.

La victime plaça ce billet plié en 4, dans la poche du gilet, avec une somme de 50 fr. que lui avait remise M. Merle.

Or, sur le cadavre, le billet de 1.000 francs n'a pas été retrouvé. Il n'y avait dans la poche du billet qu'une somme de 35 fr. 15. La victime ayant dépensé à l'auberge 14 fr. 85.

Il semblerait donc que l'appât du billet ait provoqué l'assassinat du malheureux Noël Grimal.

On suppose que Noël, en rentrant chez lui, après minuit, fut invité par son père et sa tante à rendre compte du marché des noix et qu'il s'y refusa. D'où discussion suivie du crime et du vol.

Mais tout cela n'est que supposition. Il faut attendre l'enquête et la justice, l'interrogatoire de l'accusé et de la tante également.

Celle-ci est complètement rétablie ; elle s'est rendue à Gramat, à Issendouls, elle vaque à ces occupations comme si rien ne s'était passé d'anormal à la ferme Grimal.

Quant à l'assassin, il ne s'est pas départi de son attitude renfrognée. Toutefois, il a adressé à un huissier une procuration autorisant à faire vendre ses brebis et ses bœufs.

Compatriote

Notre sympathique compatriote, M. Garrigou, est nommé, en date du 15 décembre, chef adjoint du Cabinet civil du ministre de la guerre.

Nous adressons à M. Garrigou nos bien vives félicitations.

Perceptions

MM. Barrelle, commis principal de perception de 5^e classe dans le Lot, est élevé à la 4^e classe, à compter du 1^{er} juillet 1927 ; Roux, commis de 2^e classe est élevé à la 1^{re} classe à compter du 1^{er} septembre 1927 ; Baclard, commis de 3^e classe, est élevé à la 2^e classe, à compter du 1^{er} juillet 1927. Félicitations.

Trésorerie générale

Par arrêté du directeur de la Comptabilité publique, en date du 13 décembre 1928, sont élevés à une classe supérieure les employés de la Trésorerie Générale dans le Lot dont les noms suivent :

MM. Pédelmas, commis principal de 4^e classe à la 3^e, à compter du 1^{er} juillet 1927 ; Garrabos, commis principal de 5^e classe à la 4^e, à compter du 1^{er} juillet 1927 ; Debard, commis de 1^{re} classe, au grade de commis principal de 5^e classe, à compter du 1^{er} juillet 1927 ; Barbut, commis de 2^e classe, à la 1^{re} classe, à compter du 1^{er} juillet 1927 ; Salgues, à compter du 1^{er} septembre 1927 ; Alquié, Labat, commis de 3^e classe à la 2^e classe, à compter du 1^{er} septembre 1927. Nos félicitations.

Contributions directes

Sur le tableau d'avancement des commis titulaires des Contributions directes pour la 1^{re} classe, nous relevons le nom de M. Couaillac, commis à la direction des contributions directes à Cahors.

Notation de l'heure dans le préambule des télégrammes

A dater du 1^{er} janvier 1929, dans le préambule des télégrammes déposés en France et dans celui de tous les radiotélégrammes acceptés dans les stations mobiles, l'heure sera toujours exprimée et transmise à l'aide de quatre chiffres (0000 à 2359), les deux premiers exprimant l'heure et les deux derniers les minutes — le chiffre 0 étant utilisé chaque fois qu'il est nécessaire.

C'est ainsi que les heures ci-après seront indiquées comme suit :

5 heures 32 0532
6 heures 45 0645
12 heures 15 1215
Minuit 0000
Minuit 8 0008

A noter que l'Office anglais utilise déjà ce système de notation horaire.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins pendant le mois de novembre 1928, dans le Lot :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 20.223 hectolitres.
Quantités de vins soumises au droit de circulation : 13.996 hectolitres.

LE PATOIS ACCLAMÉ A PARIS

LOU CORMAL

Débité aux « Cadets du Quercy » par l'auteur M. Bladinières, vice-président.

Pendillo, nègre, lou-gi ol dessus del fouyé
De chaus tout poudrat, pel met des troyé
Et soun crousté soulé permit ol metlou
De fa bulli de l'aygo ol milan del contou.
Et se qual lou toupi per fa tounrin d'al
N'ohés quo l'atroussa tout ol found del cormal.
Ol cormal yés egal, y poudés mettre l'oulo
Et dédins sé boullés, un boullit, une poulo,
De porres on de potatos, des cavallés, déssot
Lou Cormal diro pas toumay qués trop colfat.
Et se per hosard, so qué fossé sé cramo
D'uno osco moussa lou ol dessus de lo flamo.
Bélon qu'en l'otropep nous solrés lous déts
Lou Cormal n'estait pas dins un estat proupret.
Cado omado, en effet, un soullé est roscat
Quand din lo téniméto tout es plo roumoutat.
Lou Cormal est utilé, digon pot s'en possa
Los coisgnéros sont os podoung lou rompouss.
Lou Cormal n'es pas toumay, d'annados noi possat
Dunpey qué, yo plo temps, un bel soust siet ploutat,
Flo moullé o coungat l'ou pairé del popé
Et lou biel Pierrounet, oucé de lo momé
O entendat ploura plo drollés dins lous brés
Botéssats l'an-Louis, Adolphe ou Alfred.
Lou Cormal, créssé mé, es un biel dé Foustat
Qué tendro cot enqéro per bien fa soun troubat.

Cette pièce de vers a eu un succès fou aux « Cadets du Quercy », le 2 décembre. Plus de 700 Quercynois ont, en effet, franchement applaudi Lou Cormal et son auteur, à ce point même que pour répondre à de très nombreuses demandes, je suis obligé de faire taper ces vers patois à la machine à écrire, ce qui n'est pas un mince travail. Tous les Cadets veulent avoir Lou Cormal. Nous espérons, en conséquence, que notre excellent compatriote, M. Bladinières, qui a si bien réussi dans son coup d'essai, ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

Le félibre Ernest Lafon a posé dans le Journal du Lot, cette question : Le patois doit-il vivre ? 700 Cadets, au moins, lui répondent : oui !

ÉLECTIONS CONSULAIRES

Dimanche ont eu lieu les élections au Tribunal de commerce de Cahors. Inscrits : 1.506. Ont obtenu :

Voitans	Capus	Gavet	Garrigou	
Cahors-Nord...	75	74	74	74
Cahors-Sud...	64	63	64	64
Castelnau...	57	57	57	57
Catus...	59	59	59	59
Cazals...	Bureau non formé.			
Labanque...	30	30	30	29
Lauzès...	58	58	58	58
Limogne...	36	36	36	36
Luzsch...	45	45	45	45
Montcuq...	125	125	125	115
Puy-l'Évêque...	549	538	549	538
Saint-Géry...				

Les nouvelles augmentations des pensions de guerre

La nouvelle loi de finances fixe les augmentations des pensions, dont, à partir du 1^{er} janvier, doivent bénéficier les invalides, les veuves de guerre et les ascendants. Le « Journal des Mutuels et Réformés » publie à ce sujet un important tableau indiquant très clairement les nouveaux taux pour chacune des catégories de bénéficiaires, avec tous renseignements utiles. Ce tableau sera envoyé gratuitement aux intéressés qui en feront la demande (20, rue de la Chaussée d'Antin, Paris).

Les blessés du poumon

Hier, à la Chambre, M. Chéron, Ministre des Finances, a reçu une délégation de la Fédération nationale des blessés du poumon et des chirurgiens, 55, rue Bobillot.

Cette délégation a entretenu le Ministre du retard apporté par son Administration dans la liquidation des pensions définitives concernant les tuberculeux de guerre. Elle lui a signalé tout particulièrement le refus de l'Administration des Finances de concéder même les pensions accordées par jugement de Tribunal ou par ordonnance de conciliation.

M. Chéron a promis à la Fédération nationale des blessés du poumon et des chirurgiens d'étudier de près l'affaire, afin de lui donner promptement une solution favorable.

L'encouragement musical

Nous avons dernièrement publié l'article que nous adressait un de nos lecteurs sur l'encouragement à donner à l'art musical. Nous constatons avec plaisir que c'est à la même pensée que répond l'information suivante relevée dans la presse quotidienne :

« Sur l'initiative de M. Albert Menier, député des Ardennes, un groupe important de députés, qui comprend déjà 109 membres, vient de se former pour encourager l'art musical par le développement dans les écoles de l'enseignement de la musique ; pour le recrutement des sociétés musicales, la défense de leurs intérêts, le statut des musiciens, l'étude de toutes les questions musicales : conservatoires, écoles supérieures de musique, musiques militaires, etc. »

« M. Gaston Gérard, député de Dijon, a été nommé président de son groupe. »

CAHORS La Conférence Gaston Rageot

Il est vraiment dommage que la peur du froid ait retenu chez lui une partie du public qui suit habituellement les Conférences des Amis du Beau Vieux Quercy. Nous le regrettons pour le public car il s'est privé du plaisir d'entendre un des meilleurs conférenciers du jour. C'est donc devant une demi-salle que Gaston Rageot a développé son sujet — l'un des plus graves et des plus sérieux qui se pose — avec un charme, une variété d'accent et un attrait si vifs qu'il a tenu ses auditeurs en haleine d'un bout à l'autre de sa très belle conférence. Son succès a été considérable.

Nous tenons à le signaler, dès aujourd'hui. Nous donnerons de cette séance — qui fait honneur aux Amis du Beau Vieux Quercy — un compte rendu plus complet dans notre prochain numéro.

Le Concert des « Amis de l'Harmonie »

Les « Amis de l'Harmonie » ont donné un concert public dimanche soir, de 3 à 4 heures, sur les Allées Fénelon.

La foule n'était pas nombreuse, mais tous les amateurs de bonne musique étaient présents.

Il faut reconnaître que la température inclemente ne permettait pas à tout le monde de faire une promenade sur les Allées.

Le thermomètre marquait à peine 2 au-dessus du zéro.

Mais les excellents musiciens des « Amis de l'Harmonie » avaient promis de donner le concert et ils tinrent parole.

A vrai dire, ce sont eux qui ont le plus souffert de l'inclemente du temps. Mais ils l'ont supporté avec un stoïcisme méritoire.

Au surplus, ils ne parurent pas en souffrir, car ils exécutèrent le programme avec le même brio qu'au Palais des Fêtes, le 5 décembre.

Le public a pu se rendre compte de la réelle valeur des musiciens, et notamment des solistes.

L'interprétation des divers morceaux fut impeccable.

Le silence parfait qui régnait durant l'exécution et les applaudissements prouvèrent l'intérêt que les auditeurs, cependant transis, manifestèrent à l'égard des musiciens.

Aussi bien, si les « Amis de l'Harmonie » ont droit à des félicitations et des remerciements pour la bonne heure de distraction qu'ils ont donnée au public, ils méritent également de chaleureux éloges pour le beau geste qu'ils ont fait.

En effet, avant le concert public, ils s'étaient rendus, comme nous l'avions annoncé, à l'hôpital-hospice où ils donnèrent, de 1 h. 1/2 à 2 h. 3/4 un concert.

Ce fut un plaisir agréable pour les pensionnaires de cet établissement qui manquent, hélas ! d'aussi bonnes distractions.

Les « Amis de l'Harmonie » ont bien inauguré leur saison musicale en songeant à ceux qui, par leur âge, leurs infirmités, ne peuvent pas prendre part aux réjouissances publiques.

Ils sont allés chez eux leur donner une agréable distraction qu'ils ont appréciée, du reste, avec joie et émotion.

C'est un beau geste qu'a fait la Société « Les Amis de l'Harmonie » et nous croyons savoir qu'elle le renouvelera.

Dans la vie, il est des exemples d'altruisme, — et il en coûte si peu, en l'espèce, — qui méritent d'être donnés.

Les « Amis de l'Harmonie » ont droit, sans réserve, à des félicitations, à des remerciements.

C'est bien l'avis des Cadurciens. L. B.

ARBRE DE NOËL

Un Arbre de Noël au Lycée Clément-Marot est organisé par les anciennes élèves et les élèves pour le jeudi 20 décembre, à 2 h 1/2, dans la salle des fêtes de l'établissement.

Les anciennes élèves et les élèves sont priés de considérer cet avis comme invitation.

Cet Arbre de Noël distribuera cent trente tabliers, faits par les sociétaires et leurs amies, aux enfants des écoles enfantines et laïques de la ville et pour satisfaire les enfants, ils auront encore à goûter avec des gâteaux, une succette offerte par le Père Noël ; plus encore, des jouets de garçonnets, trompettes, tambours, quilles, etc., etc., et des poupées pour les fillettes, habillées avec soin par les sociétaires et les élèves du lycée.

Association des retraités civils et militaires du Lot

Le bureau de l'Association des retraités civils et militaires du Lot fait connaître à ses adhérents, que le groupe parlementaire de défense des retraités, présidé par M. Léo Bouyssoy, a fait adopter par la Chambre des Députés, dans sa séance du 13 décembre dernier, l'amendement ci-après à la loi des finances pour 1929 :

Articles 93 et suivants

« Le pourcentage de majoration attribué par application des articles 68 et 69 de la loi de finances du 27 décembre 1927 aux pensions visées par ces articles et fixé pour l'exercice 1928 à 70 0/0 est porté à 100 0/0, à partir du 1^{er} septembre 1929. »

ÉDUCATION PHYSIQUE

Deux séances de chacune deux journées ont été organisées à Cahors, à l'École publique du Boulevard Gambetta pour permettre aux instituteurs et institutrices de la circonscription de se mettre au courant des nouvelles méthodes d'éducation physique.

Les 5 et 6 décembre, c'étaient les instituteurs et les institutrices des cantons de Cahors, Castelnau, Labanque, Montcuq et St-Géry. Les 12 et 13 décembre, c'étaient ceux de Cahors, Lauzès, Limogne, Luzerche et Puy-l'Évêque.

Deux conférences furent faites, l'une par M. Hilleret, inspecteur d'académie, sur « L'importance de l'éducation physique à l'école », et l'autre par M. Dumerc, inspecteur primaire, sur « L'importance de la gymnastique respiratoire ».

M. Verdier, professeur de gymnastique au lycée Gambetta, fit un excellent exposé des méthodes d'éducation physique d'après les plus récentes données.

Un autre exposé sur le même sujet fut fait par Mlle Bardyère, professeur de gymnastique au lycée de jeunes filles et sa suppléante.

Enfin, à l'appui de leurs exposés, les professeurs de gymnastique firent exécuter par les élèves des exercices-modèles qui permirent aux instituteurs et institutrices présents de se rendre compte de l'intérêt des nouveaux programmes de gymnastique.

Ces conférences furent clôturées par une conférence sur la tuberculose, par M. le docteur Fourgous qui préconisa vivement la vente des timbres antituberculeux dont le produit servira à lutter contre la terrible maladie.

Les auditeurs applaudirent le conférencier auquel ils prouvèrent que ses appels seront entendus.

Accident

M. Faurie, ouvrier charbon, chez M. Barthélémy, carrossier, rue Wilson, travaillait à une roue lorsqu'il fut atteint de plaie infectée à la main droite.

PALAIS DES FÊTES

MERCREDI 19 — JEUDI 20 DECEMBRE (Matinée et soirée)

Conférence

Après entente avec le Comité National de la Défense contre la Tuberculose, une conférence sur les maladies sociales, réservée aux agents de la Cie d'Orléans et à leurs familles aura lieu à Cahors le 18 courant à 20 h. 30, au Palais des Fêtes.

Cette conférence sera faite par M. Mario Prax, Chevalier de la Légion d'honneur, lauréat de l'Académie française. Elle sera accompagnée de projections cinématographiques et agrémentée d'une partie musicale et artistique.

ON DEMANDE

REPRÉSENTANT COMMISSION ayant auto, bien introduit

Nouveauté, Merciers, Chemisiers Pour les départements Sud-Ouest

Ecrire : Bonneterie Fino de la Marne 9, avenue Labatut à ST-MAUR (Seine)

Les Sports

Avion Cadurcien (Section A. S. P. O.) en Championnat de la Ligue du Midi, Première Série, l'A. S. P. O. de Cahors bat l'U. S. Montcuquoise par 7 buts à 2.

Seules, les premières minutes de ce match furent indécises (on se tâit de chaque côté), mais dès que Cahors eut 2 buts d'avance, on se rendit compte de sa supériorité ; la victoire ne pouvait lui échapper.

Le Score s'ouvrit par une penalty que Vidal botta imparablement.

Dès lors, ce furent des descentes répétées et toujours dangereuses de la ligne d'avants Cadurcienne qui, par 4 fois avant le repos, battit le goal Montcuquois.

Les quelques descentes des Jaunes furent rapidement bloquées et les puissants dégagements de Cagnac ramenèrent toujours les hostilités dans le camp Montcuquois.

La deuxième mi-temps fut plus égale. Les Cadurciens se reposent sur leur avance. 2 buts furent marqués de part et d'autre, mais les Cadurciens gardèrent l'avance et la victoire.

Chef les Jaunes, l'équipe ne montra pas la cohésion que l'on lui croyait. La ligne d'avants s'affola souvent. Le meilleur de l'équipe fut le demi-centre Pilonel, qui se dépensa, souvent avec a-propos. Le Goal se montra sous un jour assez malheureux.

A Cahors, l'équipe entière est à féliciter, surtout pour sa bonne tenue.

Vidal, ailier droit, fut le meilleur homme sur le terrain. Avec lui on peut citer Bosc, Castella, Lagarde, qui, au centre de la ligne de demis, revint le bon distributeur de jeu qu'il était ; Cagnac, qui fit à l'arrière une partie splendide. Avec une telle défense, les avants n'eurent pas à se replier et furent aussi toujours bien placés pour attaquer.

L'A. S. P. O., par cette belle victoire, nous a montré sa valeur. C'est sûrement un des meilleurs clubs actuels de première Série, et il ira loin dans les Championnats de la Ligue.

Frégate Cadurcienne

Notre jeune société se déplaçait dimanche à Catus, pour y rencontrer l'équipe locale.

La partie se déroula par un temps splendide. Dès le coup d'envoi, les « vert et blanc » envahirent les buts adverses, puis c'est au tour de Catus d'attaquer, et donner quelques inquiétudes aux arrières Cadurciens ; ce qui n'empêcha pas qu'après deux superbes descentes, nos représentants marquèrent deux buts, amenés par l'aile gauche, où se distinguent deux joueurs, qui firent de jolies choses. Puis, jusqu'à la mi-temps, rien ne changea.

Après la reprise, la ligne d'avants de Cahors semble vouloir donner à fond, et grâce à l'action personnelle du Capitaine, ils bénéficièrent de deux buts de plus. C'est au tour de l'avant-centre d'augmenter le score, par un but très apprécié. Ce joueur est parfois un peu lent, mais il a des moments où il se rachète avantageusement.

La fin est sifflée sur le résultat de six buts à zéro, en faveur de la Frégate.

Arbitrage impartial et partie très courtoise.

Dimanche, 23 décembre, au terrain

LE TEMPS

L'hiver a paru se montrer plus tôt que la date qui lui est fixée : le 21 décembre.

Samedi 15, dimanche 16, le thermomètre descendit dans certains endroits de la ville jusqu'à 4 au-dessous de 0.

En ville, il se maintint à 2 1/2 et 3 au-dessus, mais le temps était sec. Donc, beau temps.

Lundi matin, désillusion ! Un brouillard épais recouvrait la ville. Sans exagération, on peut dire qu'il fut impossible de voir les côtes environnantes de la ville.

Et le pis, c'est que le brouillard tombait, en filets menus mais bien humides, et très pénetrants.

Jusqu'à 1 heure de l'après-midi, il en était ainsi, lorsque, vers 2 h. 1/2, le soleil parut.

Le sourire revenait sur les visages des gens emmitouffés qui circulaient dans les rues à l'abri d'un « pépin ».

Hélas ! l'apparition du soleil dura, exactement, 11 minutes ! Et les brouillards recouvrirent la ville de leur humide et néfaste manteau.

Puis, demi-heure après environ, une pluie diluvienne tomba, obscurcissant le jour, au point qu'il fallut dans la plupart des magasins, ateliers, allumer gaz ou électricité.

L'hiver est arrivé et fait regretter la canicule d'août !

des « Lilas », route de Toulouse, match contre le « Réveil Sportif de Castelnaud-Montrâtier ».

LES JUNIES.

Football-Association. — L'Union sportive de Puy-Evêque et la Fraternelle des Junies font match nul (1 à 1). — Dimanche dernier, 9 décembre, notre onze local recevait sur son terrain, en match revanche, l'excellente équipe de Puy-Evêque.

Battue lors de la première rencontre par 5 à 1, notre équipe nous surprit agréablement en résistant honorablement à ses valeureux adversaires. La partie éreintée disputée de bout en bout, n'en fut pas moins très amicale. Des deux côtés, on s'appliqua à jouer correctement et à faire du beau jeu.

Puy-Evêque marqua au cours de la première mi-temps un but à son actif, puis au second acte, ce fut au tour de l'équipe locale. Si le but marqué à son avantage fut heureux, il n'en est pas moins indiscutable. L'équipe de la Fraternelle est d'autant plus à féliciter pour sa belle partie, que durant la deuxième mi-temps, elle fut privée des précieux services de son capitaine, ce qui dimina beaucoup l'efficacité de ses attaques.

Arbitrage très consciencieux et impartial.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul

PARIS (X^e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour

FLOIRAG
(Originaire du Lot)
Propriétaire

Téléphone
ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le
Journal du Lot

Arrondissement de Cahors

Crayssac

Service automobile. — M. Bazillou, qui faisait le trajet journalier Crayssac-Cahors, a cédé ce service à M. Capelle, des Vitareilles.

Il a acheté une autre automobile et effectuera tous les jours le trajet Montgey-Catus-St-Denis-Calaman-Cahors.

Les Junies

Football-Association. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Montcuq

Conseil d'arrondissement. — On dit que M. Mercadié, dont l'élection a été tout dernièrement annulée par le Conseil de Préfecture interdépartemental siégeant à Toulouse, aurait reçu l'appel devant le Conseil d'Etat, de cette décision.

On dit également que si la Haute-Assemblée adopte la manière de voir des premiers juges, qu'à la nouvelle consultation électorale il y aura, sur les rangs, un nouveau candidat libre de ses actions et n'appartenant à aucune coterie qui solliciterait les suffrages des électeurs.

Il paraît que le programme de ce compétiteur, tout en répudiant énergiquement les fausses utopies préconisées par les partis de la droite et de l'extrême-gauche, serait franchement républicain et surtout réformateur.

S'il en était ainsi, cette candidature pourrait faire, sur son nom, l'union de tous les vrais républicains et serait apte, avec chance de succès, de triompher de toutes celles qui lui seraient opposées.

L'avenir nous apprendra si tous ces divers bruits, qu'on se plaît à faire circuler journellement dans notre canton, sont réellement plus ou moins fondés.

Quoi qu'il en soit, sous peu de jours, nous sommes appelés à élire de nouveau notre représentant au Conseil d'arrondissement, nous ne saurions, en cette circonstance, trop engager nos amis politiques à observer une rigoureuse discipline et à voter tous, sans exception, s'ils veulent barrer la route à la réaction, pour le candidat de la démocratie.

St-Pantaléon

Renard à deux pattes. — Dans la soirée de jeudi dernier, des malandrins ont visité les poulaillers et les clapiers appartenant à M. A. Ruamps, de Laboisserie et à M. Frézals, des Caudures.

Chez M. Ruamps, ils ont volé des poules, un lapin, voire même une couverture de laine et divers linges récemment lessivés ; chez M. Frézals, ils ont complètement mis à sac tous ses clapiers.

Les chiens de ces deux propriétaires n'ayant pas donné l'alarme, on est à se demander si les auteurs de ces larcins ne seraient pas des habitués de ces deux maisons et si, dans tous les cas, ils ne connaissent pas la situation exacte des lieux, pour opérer en toute tranquillité comme ils l'ont fait.

La marchandise avertie s'est mise immédiatement en campagne et nous espérons qu'elle ne tardera pas à mettre la main au collet de ces malfaiteurs.

Les habitants de notre région ont pris, pour l'avenir, toutes les précautions, afin de recevoir, comme il convient, tous les vagabonds qui tenteraient à s'introduire sur leur terrain pour les dévaliser.

Duravel

Décoration. — Dimanche 16 décembre, à 11 heures, a eu lieu à la mairie, sous la présidence de M. Cazabonne, maire, la remise de la Croix de la Légion d'Honneur à M. Emile Ferrier, ex-lieutenant de la guerre 1914-1918.

A cette occasion, le Conseil Municipal, la Société des Anciens Combattants, les grands mutilés, ainsi que M. Souillac, maire de Duravel pendant toute la durée de la guerre, avaient été conviés.

M. Georges Rougier, conseiller municipal, ex-capitaine volontaire de la grande guerre, légionnaire, a remis les insignes et donné l'accolade au nouveau légionnaire, auquel nous adressons nos félicitations.

Tour-de-Faure

Chiens empoisonnés. — Depuis quel temps, les empoisonnements de chiens sont fréquents à Tour-de-Faure et dans quelques autres localités voisines, telles que Saint-Géraud-Lapopie, mais dans une proportion moindre qu'à Tour-de-Faure. On se perd en conjectures sur les mobiles qui poussent certaines personnes à commettre un pareil acte.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le vendredi 14 courant à 20 h. 30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. le D^r Pezet, Maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil approuve le projet de création au collège de garçons d'une école primaire supérieure annexée et exprime le désir que toutes démarches utiles soient faites en vue d'une rapide réalisation.

Est approuvé ensuite le budget pour l'exercice 1929 de l'internat municipal du collège de Jeunes Filles.

Le projet d'extension de la canalisation d'eau potable est adopté, mais la partie concernant des modifications à apporter à la ligne passant par la rue Gambetta, devra être disjointe pour que les travaux soient exécutés à bref délai, ce qui permettra d'assurer une distribution plus abondante et plus régulière dans le quartier de la gare.

Un devis de travaux complémentaires à la caserne de gendarmerie est approuvé, ainsi qu'un projet de construction d'une boyanderie à l'abat-toir.

Une subvention est votée pour contribution de la Commune aux frais de réfection du chemin de la Dausse.

Marty Félix est nommé cantonnier de la voirie urbaine à dater du 1^{er} janvier 1929 ; Maz et Elie, surveillants d'octroi à dater du 1^{er} janvier 1929 et Gayraud Paulin, receveur d'octroi à dater du 1^{er} février 1929.

Le Conseil accorde ensuite une autorisation d'entrepôt, statue sur la répartition des 6 jours de congé mobiles dans les écoles, désigne les délégués pour la révision des listes électorales et arrête la liste de proposition des répartiteurs pour l'année 1929.

AVIS FAVORABLE EST DONNÉ À DEUX DEMANDES D'ALLOCATION MILITAIRE ET À UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE

subsis et l'admission de plusieurs bénéficiaires de l'assistance aux vieillards et de l'assistance aux femmes en couches est prononcée.

Ensuite, le Conseil émet le vœu pressant pour le rétablissement de la chaire d'agriculture au Collège de Figeac.

Enfin, désireuse de donner satisfaction à la nombreuse population rurale de la région Ouest de la ville, le Conseil exprime le vœu que la C^{ie} d'Orléans étudie les moyens d'établir dans le voisinage de Ceint-d'Eau, un arrêt qui serait de la plus grande utilité pour cette agglomération et les hameaux qui l'avoisinent.

Linac

Nécrologie. — Dimanche 16 courant ont été célébrés les obsèques de Madame Marie Cantaloube, décédée à l'âge de 84 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Cajarc

Recensement des voitures-automobiles. — M. le Maire de Cajarc prévient les propriétaires de voitures-automobiles qu'une déclaration doit être faite du 1^{er} au 16 janvier inclus.

Cette déclaration étant obligatoire tous ceux qui ne s'y conformeraient seraient passibles d'une amende de 75 à 3.000 francs.

M. le Maire prévient les indigents de la ville qu'une distribution de bois leur sera faite à la Mairie le lundi matin 24 décembre à 9 heures. Et une distribution de pain le 1^{er} janvier à 9 heures du matin à la Mairie. — (Communiqué).

Mayrinhac-Lentour

Nos routes. — Nous avons vu avec plaisir que l'administration des ponts et chaussées fait arranger les 2 tournants situés sur la route de Gramat au lieu dit Mespell, dans la commune de Lavergne.

Ces deux tournants sont en effet très dangereux et il faut espérer qu'une fois élargis et relevés les chances d'accidents à cet endroit seront réduites au minimum. Nous remercions l'administration des ponts et chaussées de son excellente idée.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Comité du Timbre antituberculeux. — Le Comité du Timbre Antituberculeux s'est réuni à la Sous-Préfecture, jeudi dernier, en vue d'examiner les nouvelles mesures à prendre pour favoriser la vente du timbre antituberculeux « Vivre ».

Tout d'abord, M. Davidou, Maire de Gourdon, a fait connaître qu'à la dernière réunion du Conseil Municipal, sur sa proposition, il avait décidé que tous les Conseillers feraient une propagande active auprès de leurs amis en faveur de la lutte contre la terrible maladie.

Le Comité s'est trouvé unanime pour remercier M. le Maire et tous les Conseillers Municipaux de leur généreuse initiative.

Après un échange de vues au cours duquel tous les membres ont mis sans réserve leur activité à la disposition de l'œuvre, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

1^o L'Union Musicale Gourdonnaise a accepté qu'une vente de carnets de timbres soit faite dans l'après-midi du 16 décembre à 15 heures 30, pendant la durée du Concert donné par cette Société ;

2^o Une journée du Timbre Antituberculeux aura lieu le dimanche 23 décembre ;

3^o Une causerie sur la Tuberculose et les moyens de la combattre, accompagnée de projections cinématographiques sera donnée à Gourdon prochainement par un conférencier de choix ;

4^o Un Comité d'action, composé de commerçants, a été constitué, sous la présidence de M. Mayaudon, en vue de permettre aux commerçants de notre ville de donner plus d'efficacité à leur propagande en faveur de la vente du timbre.

Le Comité, avant de se séparer, a adressé, par l'intermédiaire de M. Filhol, ses remerciements à la Subdivision des Sapeurs-Pompiers de Gourdon pour le concours qu'il a apporté au Comité pour la vente du timbre et a accepté les suggestions de Mme la Directrice de l'École Primaire Supérieure de Jeunes Filles, de

MM. les Receveurs des Contributions Indirectes et des Postes.

M. Bouygues, le dévoué trésorier du Comité, a enfin mis au courant ses collègues de la vente sans cesse croissante des carnets de timbres. Il a été unanimement félicité pour son activité dévouée.

Préparation militaire. — Il est rappelé aux jeunes gens de Gourdon et de la région que les cours de préparation militaire ont lieu tous les mercredis soir, à 20 h. 30, sous la direction du sergent Labro.

Il est de leur intérêt de les suivre régulièrement, dès maintenant, pour s'assurer un bon examen, les premiers classés profitant d'avantages spéciaux accordés par les règlements militaires. Se faire inscrire au siège de l'Union Sportive, Café Divan.

Salviac

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine la mort de notre excellent et estimé concitoyen, M. Dupont Ludovic, pharmacien à Salviac.

M. Dupont était né à Salviac le 1^{er} avril 1838 ; il avait exercé pendant plus de soixante ans sa profession au sein des familles de la Commune qui l'estimaient et l'aimaient à juste titre.

C'est une figure bien Salviacoise qui disparaît, fort unanimement regrettée. Tout le monde connaissait son activité et sa démarche alerte, malgré le lourd fardeau des années qu'il supportait allègrement. M. Dupont était le doyen des pharmaciens du Lot et le plus âgé de la commune.

Au cimetière, son collègue, M. Lagard, pharmacien et premier adjoint de notre ville, prononça des paroles émus et éloquentes en retraçant à grands traits la vie toute de labeur et de probité de notre concitoyen. La population de Salviac accompagna l'infortuné M. Dupont au cimetière, en foule pressée et émue.

Le deuil était conduit par MM. Miquel, Docteurs Carnobac et Malbec, M. Lagard, au remorqueur : M. Meynard, agent-voyer, Chabert, huissier-greffier, Courrier, 2^e adjoint, de nombreux conseillers municipaux et la Société de Secours Mutuels.

En cette circonstance douloureuse, nous présentons à Mme Dupont, à Mme Serres et aux familles en deuil l'expression de nos bien sincères condoléances.

Laverantiers

Notre foire annuelle. — Notre foire annuelle a eu lieu le 13 décembre. Elle n'a eu, cette année, qu'une importance relative.

D'habitude, elle était le rendez-vous des gourmets, des négociants en truffe. Mais la saison n'a pas été profitable à la récolte du délicieux tubercule, en raison de la sécheresse.

Les quelques kilos de truffes parus sur le marché ont été payés, suivant qualité, de 130 à 160 fr. le kilo, et les foies gras, de 70 à 80 fr.

Les cours pratiqués sur les autres marchés ont été les suivants :
Beufs gras, de 135 à 220 fr. les 50 kilos ; pas de pores ni de moutons.

Oies grasses, de 8 fr. à 8 fr. 50 le demi-kilo ; canards gras, 8 fr. 25 ; dindons, 4 fr. 50, le tout le demi-kilo.

Poules, 4,25 ; poulets, 5 fr. ; lapins domestiques, 3 fr. ; le tout le demi-kilo ; œufs, 10 fr. la douzaine.

Lièvres, 12 à 13 fr. le kilo ; lapins de garenne, 10 fr. pièce ; perdreaux, de 14 à 16 fr. ; grives, 4 fr. ; tourdes, 2 fr. ; merles, 2 fr. ; becasses, de 14 à 16 fr.

Foies gras, 280 fr. ; renards, de 180 à 220 francs.

Peu de jardinage, aux cours habituels.

Souillac

Compatriote. — Notre compatriote M. Paul Lautier est nommé commis à la recette des finances de Valenciennes.

St-Sozy

La Foire. — La foire du 12 décembre a été importante en dépit d'un temps peu favorable. Beaucoup de marchands étaient venus des villes voisines. Les divers marchés se trouvaient abondamment garnis de bestiaux de toute sorte qui ont donné lieu à de nombreuses transactions. A signaler une hausse assez sérieuse sur les bœufs.

Voici les principaux cours pratiqués :

Bœufs de travail, de 4.000 à 5.800 fr. la paire ; bœufs gras, de 200 à 230 francs les 50 kilos ; veaux, de 6 à 7 fr. le kilo ; moutons de boucherie, de 14 à 5 fr. le kilo ; bœufs d'élevage, de 50

à 180 fr. la pièce ; porcelets, de 120 à 180 fr., suivant grosseur ; poules, 4 fr. 50 ; poulets, 5 fr. ; lapins, 3 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, 9 fr. 50 la douzaine.

Pendant votre séjour à Paris
vous pourrez lire votre journal
dans le hall de l'Agence Havas
62 Rue de Richelieu, PARIS

Dernière locale

Cheval emballé

Mardi matin, vers 11 heures M. Alibert, de Douelle, arrivait en voiture, lorsque le cheval s'emballa au Pont Valentré.

Le cheval parcourut la rue Wilson et alla heurter le trottoir de l'hôpital. Un brancard de la voiture fut cassé.

M. Alibert qui était tombé de voiture, a reçu des contusions qui sont sans gravité.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

Le chômage à Bombay

De Londres. — Douze filatures de coton, à Bombay, ont fermé leurs portes.

15.000 ouvriers chôment.

Pour prévenir des troubles, les autorités ont pris des mesures et ont renforcé la police.

Des troupes effectuent des patrouilles aux abords des usines.

Bolivie et Paraguay

De Londres. — On mande de la Paz que l'ordre a été donné au Commandant des troupes boliviennes d'arrêter son offensive contre les troupes paraguayennes.

Secousses sismiques

De Tétouan. — Plusieurs secousses sismiques ont été ressenties dans la région de Shahl-Shérif.

Statistique matrimoniale aux Etats-Unis

De New-York. — En 1927, 193 divorces ont été prononcés contre 181 en 1926.

Dans l'Etat de New-York, les mariages ont diminué de 19 0/0, tandis que les divorces ont augmenté de 17 0/0.

Tentative de suicide dans un taxi

De Paris. — M. Dutheil, teinturier à Bécon-les-Bruyères, s'est tiré une balle de revolver dans la poitrine, alors qu'il était dans un taxi.

Son état est très grave.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

PRIX DU FLACON :

14 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

REMERCIEMENTS

Les familles LOMPECH, DELVIT, ASTORG, COMBES, DELPECH, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur LOMPECH Urbain
Vétérinaire

AVIS DE DÉCES

Monsieur J. DAYMARD, Ingénieur E. C. P. ;

Monsieur F. LASSERRE, Négociant et Madame F. LASSERRE, née DAYMARD ; Mesdemoiselles Madeleine LASSERRE, Jeanne LASSERRE, Monsieur Pierre LASSERRE et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame J. DAYMARD
Née SABBATHIER

décédée dans sa 79^e année, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu mercredi 19 décembre, à 9 heures et quart, en l'Eglise St-Barthélemy.

Réunion à la maison mortuaire, 18, rue des Cadourques.

REMERCIEMENTS

Madame Vve Eugène LACOMBE ; Monsieur et Madame Raoul LACOMBE et leur fils ; Madame veuve Emile LACOMBE.

Les familles BOYER, CAGNAC, COSTE, LAUNAY, DENGÈAN, BOYER et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur LACOMBE Eugène
Entrepreneur

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Léo ISSALY, les familles TALOU, LAPORTE, FRIDLIN et tous les autres parents, profondément touchés de la sympathie dont ils ont été l'objet à l'occasion du décès de leur cher disparu

Monsieur Léo ISSALY

prient leurs amis et connaissances de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

ASSURANCE IDÉALE

Pères de Famille
Jeunes Gens
Commerçants
Entrepreneurs
Agriculteurs

Garantissez votre Avenir
contre
tous les Evénements

Par { Police Universelle } Par une
{ Police Terrestre } La plus claire
La plus complète
La meilleure marché

Qui couvre { Guerre } Par une

Tous les { Aviation } Rente 10 %
Risques { Accidents } du
{ Maladies } Capital Assuré
{ Infirmités }

Et la Mort : PAR CAPITAL DOUBLÉ

Grande C^e Française

LE LLOYD-DE-FRANCE-VIE

Renseignements minutieux et volontés

Jules BARDIN

Agent général

23, Rue Président-Wilson, CAHORS

STÉNOS DACTYLOS

sont demandées

Aux Etablissements MEYRAT-VIDAL

4 ter, Avenue de la Gare, CAHORS

REVEILLON DE NOËL

Comme les années précédentes

RESTAURANT DE LA BOURSE

Place Rousseau

On trouvera un menu des mieux choisis

à un prix exceptionnel.

A VENDRE

CITROËN 5 Chevaux, trois places

en excellent état

S'adresser au Bureau du Journal

Importante Fabrique

Dentelles de Calais

Recherche Voyageurs Commission

Pour LOT, LOT-ET-GARONNE, GERS, TARN-ET-GARONNE

Ecrire Bureau du Journal

Feuilleton du « Journal du Lot » 5

PRINCESSES

DE
SCIENCE

Par Colette YVER

PREMIERE PARTIE

I

Thérèse tendit la main :
— Adieu, Guéméné... mais c'est vous qui l'aurez voulu...

Il s'écria :
— Ah ! remerciez-moi d'avoir la force de m'en aller ! Je sais quelles misères nous attendaient dans cette union équivoque où vous n'auriez été qu'une demi-épouse, où ma jalousie vous eût dénichés, où, détournée ailleurs, vous auriez laissé mes tendresses inassouvies. Je souffre bien, mais j'aime mieux pleurer mon amour intact qu'empoisonné.

— Vous ne pouvez pas comprendre, Guéméné ; moi-même je n'avais pas compris, avant ce jour, ce que ce métier a pris de moi. Ne m'en veuillez pas, je ne puis pas y renoncer, je ne puis pas ! Qu'est-ce que la banalité de l'existence à laquelle vous me conviez, auprès de ces luites silencieuses, lentes et passionnées contre la maladie, ces plongées incessantes dans le mys-

tère de la vie, ces spectacles de l'impénétrable physiologie ! Nul ne saura jamais ce que j'éprouve, les jours d'entrée à l'hôpital, quand je trouve dans ma salle une malade nouvelle et que je palpe le problème vivant qu'est ce corps, avec son mal ignoré qu'il faut déchiffrer, déterminer, maîtriser... Oh ! Guéméné, Guéméné, vous ne les connaissez donc pas, vous, les transes gigantesques du diagnostic, et la volupté de l'auscultation et le triomphe des prévisions confirmées ?... Et quelle puissance nous détenons ! Lire ainsi dans l'invisible, dans l'obscurité des organes, lire moralement, par déductions, et voir dans le corps vivant aussi bien qu'à l'autopsie... Et l'autopsie ! quelle merveille, avec ses révélations qui viennent sanctionner tout l'échafaudage des hypothèses émises sur un cas mystérieux ! Souvent voyez-vous, j'ai frémi, pendant des auscultations difficiles, en présence de secrets que le corps vivant ne voulait pas lâcher, alors que je songeais à l'autopsie qui mettrait à nu les viscères, illuminerait nos obscurités, nos incertitudes ; oui, l'autopsie je l'ai quelquefois désirée fébrilement, quand je savais à quelques pouces de chair, sous ma main, la réalité insaisissable de la maladie ; je l'ai désirée avec révolte, avec curiosité, comme une petite fille à qui vient l'envie de

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier cours du 7 Dec. Cours du 10 Nov.

Fonds d'Etat

3 0/0	85	85
3 1/2 0/0 (ld)	95	95
5 0/0	92	92
4 0/0 1917	78	79
4 0/0 1918	79	80
5 0/0 1920	108	109
6 0/0 1920	101	102
4 0/0 1925	120	122
6 0/0 1927	107	107
5 0/0 1928	90	91
B. du Tr. 5 0/0 1924	670	672
B. du Tr. 7 0/0 1925	539	535
B. du Tr. 7 0/0 1927	566	565
Caisse autonome	635	634

Crédit National

5 0/0 1919	557	558
Obl. 500 0/0 1920	547	545
6 0/0 1921	542	540
Bons déca. 6 0/0 1922	525	526
6 0/0 1922	535	529
6 0/0 1923	535	535
6 0/0 1925	535	530
6 0/0 1927	530	534

Crédit Foncier

Communes 1879	494	494
1880	495	496
1881	263	267
1882	305	315
1889	296	296
1906	313	314
1913	471	470
1920 lib.	440	440
1921 lib.	408	407
1922 lib.	474	477
1923	470	468
Fonciers 1879 3 0/0	500	500
1883 3 0/0	285	286
1885 2 50 0/0	300	305
1895 2 50 0/0	315	318
1903 3 0/0	330	328
1909 3 0/0	171	172
1913 3 1/2 0/0	335	335
1923 4 0/0	433	415
1917 1/2 0/0 lib.	260	261

Ville de Paris

1871 3 0/0	387	394
1876 4 0/0	470	475
1878	475	475
1892 1 1/2 0/0	237	237
1894-1896	236	235
1898 2 0/0	283	281
1899 2 0/0	284	284
1894 2 1/2 0/0	290	290
1908 2 3/4 0/0	388	387
1910 2 3/4 0/0	251	249
1912 3 0/0	225	225
1913 3 0/0	240	240
1919 lib.	223	212
1921 lib.	216	219
Décaennal 1922	516	510
1923	506	510
1924	521	498
1924 6 1/2	521	517
1925 7 0/0	535	540

Imp. GOUSSANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

LA VIGNE NOUVELLE

Hybrides producteurs directs
Henri DOLS
Viticulteur

Bouziès-Bas — St-Géry (Lot)

BOUTURÉS ET RACINÉS
Seibel, Coudere, etc

Prix par correspondance

L'Entérite vaincue
Quelles que soient sa gravité et son ancienneté par traitement nouveau permettant de manger normalement. Brochure envoyée gratuitement par Laboratoires G. FOUCHER, 77, Bd de Grenelle, PARIS (15^e)

Bibliographie

Vient de paraître dans « la Collection des Petites Anthologies du XX^e siècle », chez Eugène FIGUIERE, éditeur à Paris

Au Tic Tac de la Vieille Pendule
(Contes quercynois)
par Eugène GRANGIÉ

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :

Prix : cinq francs
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYENC
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy
(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)

1 vol. Prix : 6 fr.

En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYENC
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

LA NATURE

La loi Loucheur a mis à l'ordre du jour la construction des habitations et des cités. C'est le moment d'examiner les théories actuelles d'architectes en ce qui concerne l'organisation

et le développement de villes. En un magistral article, M. Lardat présente dans ce numéro de *La Nature* les systèmes généraux préconisés ; centrique, excentrique, périphérique et les directives, les constructions, les circulations. C'est un tableau grandiose et logique de la ville future, organisée pour donner à tous air, lumière, verdure, confort.

La deuxième partie de ce numéro de *La Nature* est consacrée par M. Carlier à l'aviation légère, à propos du récent concours d'Orly : des moteurs de 40 à 80 chevaux ont permis des randonnées si remarquables qu'on voit à côté de la grosse aviation de transport, toutes sortes de possibilités inattendues pour les petits avions maintenant au point.

La dernière nouveauté en cinématographie, c'est le film sonore réalisé en France par Gaumont, qu'on voit et entend un peu partout. Ses progrès, sa technique précise et délicate sont exposés par M. Hémarquier.

Puis voici le dernier mot de la protection des médecins contre les rayons X dans les services intensifs des hôpitaux, la protection intégrale du D^r Belot qui isole complètement le radiologue et ses assistants des radiations dangereuses.

M. Bloch, professeur à la Sorbonne, explique, en un lumineux exposé, les nouvelles conceptions de la physique moderne, les électrons et les photons qui changent nos conceptions de la causalité des phénomènes.

L'éveil, les progrès de l'Indochine sont suivis point par point : après les routes, voici le développement du réseau des chemins de fer qui dépassent déjà 2.000 km. et bientôt pénétreront dans toutes les régions productrices de grandes richesses.

Jupiter se transforme, depuis quelques années, l'aspect de cette planète se modifie et M. Rudaux, par quelques bons dessins, montre les changements qu'on peut observer au télescope.

M. Martel chante la gloire de Christophe Colomb par un marin Charcot. M. le commandant Lancelin initie les Européens au jeu national japonais du « Go ». M. Picard signale les dernières nouveautés parues en automobile pratique. Puis ce sont des informations particulièrement intéressantes, les nouvelles de l'Académie des Sciences, les nouveautés de l'aviation, les dernières inventions pratiques, et enfin des recettes, des conseils utiles aux abonnés, des tours de mains et des formules pour amateurs.

Et cet ensemble fait de *La Nature* la revue la plus complète, la plus vivante, la plus documentée, la plus sûre et la plus agréable consacrée aux sciences et à leurs applications. Sa lecture est profitable à tous et nous la recommandons tout spécialement aux jeunes gens, aux curieux, aux industriels, au

moment où l'on choisit les cadeaux à faire pour les fêtes.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemin de fer de Paris à Orléans

LIVRET-GUIDE OFFICIEL
(Edition du Service d'Hiver au 6 octobre 1928)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré comprenant notamment l'horaire complet des trains au 6 octobre 1928.

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 95 pour la France et 7 fr. 70 pour l'Étranger, en mandat-carte ou timbres-poste français, au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris (13^e).

NOTE

Le public est informé que depuis le 6 octobre dernier, les conditions d'admission des voyageurs, dans le train express 78, sont les suivantes :

Ce train prendra les voyageurs effectuant un parcours simple :

- de 300 km. en 1^{re} classe
- de 600 km. en 2^e classe
- de 700 km. en 3^e classe

Les autres conditions d'admission dans ce train restent sans changement.

Nouvelles réductions sur les prix des billets aller et retour de famille

Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, qui offraient déjà de sérieux avantages aux familles effectuant un parcours d'au moins 300 kilomètres, retour compris, en présentent maintenant de plus appréciables encore.

La famille doit se composer, comme précédemment d'au moins trois personnes, dont le père ou la mère, mais dans ce minimum, une personne peut être remplacée par un seul enfant de 3 à 7 ans au lieu de deux enfants de 3 à 7 ans antérieurement.

D'autre part, le billet peut comprendre, en plus des domestiques, un chauffeur par voiture remise au transport.

Enfin, la réduction de prix est consentie à partir de la deuxième personne au lieu de la troisième personne primitivement. Elle est de 25 0/0 pour la deuxième personne, de 50 0/0 pour la troisième personne et de 75 0/0 pour les suivantes.

Des réductions supplémentaires, variant de 10 à 45 0/0, sont accordées aux familles de trois personnes au minimum effectuant un parcours total d'au moins 400 kilomètres.

Aux Amateurs d'Affiches Artistiques

La Compagnie d'Orléans vient de compléter cette année sa magnifique collection d'affiches illustrées par les nouveaux et superbes sujets ci-dessous désignés :

- 1^o Le Calvaire de Pleyben, Finistère (P. Commarmond), l'un des plus beaux de la Bretagne ;
- 2^o Le Pont Valentré à Cahors (Ch. Hallo), rare et curieux monument fortifié du XIII^e siècle ;
- 3^o Aurillac (Ch. Hallo), vieilles maisons se mirant dans les eaux de la Jordanne ;
- 4^o Le Château de Loches (Constant Duval) dominant fièrement un coin pittoresque de la vieille ville ;
- 5^o Le château d'Ussé (Constant Du-

val), dont les hautes tours se dressent sur de magnifiques terrasses, édition nouvelle ;

6^o Enfin devant le succès obtenu par l'affiche *Morgat, scène de pêche à la sardine* (Ch. Hallo), la Compagnie d'Orléans a dû procéder à la réédition de ce document.

Ces affiches sont mises en vente au prix de 7 fr. l'exemplaire (frais de port en sus, 0,50 par affiche) à son Service de la Publicité, 1, Place Valhubert à Paris.

Réduction de 0 fr. 50 par exemplaire à tout acheteur de 6 exemplaires et plus à la fois.

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, prix exceptionnel de 5 fr. 75 l'exemplaire, quel que soit le nombre commandé.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scorfulose des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le D^r ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique

SERVICE D'HIVER 1928-29

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos											
OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE								
PARIS (Orsay) dép.	12 5	10 19	17 14	19 50	21 14	21 14	TOULOUSE... d.	4 50	8 47	10 26	13 40	19 55	20 23	23 10	CAHORS.....	6 22	15 6	18 35	23 10
PARIS (Aust.) dép.	22 23	10 31	17 25	20 21	21 26	21 26	MONTAUBAN. d.	6 14	10 10	11 14	16 2	20 43	21 11	23 56	Pradines.....	6 29	15 14	18 43	23 10
LIMOGES... arrivée	5 42	16 35	23 4	2 16	3 27	3 27	Causade.....	6 55	10 41	11 45	16 41	21 36	23 56	Mercuès.....	6 38	15 24	18 52	23 10	
LIMOGES... départ	4 30 9	16 43	23 10	2 24	3 35	3 35	Laibénque.....	7 32	11 23	12 27	17 19	21 36	23 56	Douelle (Arrêt).....	6 42	15 28	18 56	23 10	
BRIVE... arrivée	7 15 11 55	18 25	0 51	4 10	5 17	5 17	Cieureac.....	7 40	11 32	12 36	17 27	21 36	23 56	Parnac.....	6 49	15 38	19 5	23 10	
BRIVE... départ	7 33 12 32	19 18	0 57	4 19	5 24	5 24	Sept-Ponts.....	7 51	11 44	12 48	17 38	21 36	23 56	Luzech.....	6 55	15 45	19 13	23 10	
Gignac-Cressensac.	8 16 13 7	16 57	19 58	4 19	5 24	5 24	CAHORS... (arr.)	7 59	11 52	12 56	17 46	21 47	22 18	0 55	Castelfranc.....	7 11	15 59	19 25	23 10
SOULLAC.....	8 42 13 50	17 24	19 14	20 38	20 38	20 38	Pradines.....	8 24	12 49	13 53	18 2	21 47	22 18	0 55	Prayssac (Arrêt).....	7 11	16 4	19 29	23 10
CAZOULES.....	8 50 13 58	17 32	20 49	20 49	20 49	20 49	Espère.....	8 32	12 58	14 02	18 10	21 47	22 18	0 55	Puy-l'Évêque.....	7 20	16 13	19 38	23 10
La Chap.-d-Mareuil	8 56 14 4	17 38	20 49	20 49	20 49	20 49	St-Denis-Catus.....	8 46	13 13	14 17	18 23	21 47	22 18	0 55	Duravel.....	7 27	16 21	19 46	23 10
Lamothe-Fénelon.	9 6 14 14	17 49	21 13	21 13	21 13	21 13	Thédillac-Peyril.....	8 59	13 27	14 31	18 36	21 47	22 18	0 55	Soturac-Touzac.....	7 35	16 29	19 54	23 10
Nozac.....	9 16 14 24	18 1	21 46	21 46	21 46	21 46	Dégagnac.....	9 10	13 36	14 40	18 45	21 47	22 18	0 55	Fumel.....	7 46	16 42	20 6	23 10
GOURDON.....	9 31 14 40	18 24	19 41	21 46	21 46	21 46	Saint-Clair.....	9 19	13 45	14 49	18 54	21 47	22 18	0 55	LIBOS.....	7 51	16 48	20 11	23 10
Saint-Clair.....	9 40 14 49	18 34	21 46	21 46	21 46	21 46	GOURDON (1).....	9 37	14 3	15 7	19 9	21 47	22 18	0 55					
Dégagnac.....	9 51 15 18	46	21 46	21 46	21 46	21 46	Nozac.....	9 45	14 12	15 16	19 17	21 47	22 18	0 55					
Thédillac-Peyrilles.	10 2 15 11	18 59	21 46	21 46	21 46	21 46	Lamothe-Fénelon.	9 55	14 21	15 25	19 26	21 47	22 18	0 55					
Saint-Denis-Catus.	10 13 15 22	19 13	21 46	21 46	21 46	21 46	La Chap.-de-Mar.	10 2	14 29	15 33	19 33	21 47	22 18	0 55					
Espère.....	10 22 15 31	20 24	21 46	21 46	21 46	21 46	CAZOULES.....	10 8	14 35	15 39	19 39	21 47	22 18	0 55					
Pradines.....	10 29 15 38	21 46	21 46	21 46	21 46	21 46	SOULLAC.....	10 15	14 50	15									